

L'atout charme de Conseil Plus Gestion

Présent depuis 1999 sur le marché, Conseil Plus Gestion (CPG) a su se distinguer par sa philosophie de gestion et ses convictions en proposant une gamme thématique et innovante de FCP. L'un d'eux, Valeurs Féminines, cogéré par Caroline Grinda, vient d'ailleurs d'être récompensé pour sa performance.

Donnez-nous quelques chiffres pour présenter votre société ?

Caroline Grinda : CPG est une société de gestion de portefeuille implantée à Aix-en-Provence et qui exerce voilà maintenant plus de 10 ans et en toute indépendance son métier de prestataires d'investissement pour le compte de clients privés et institutionnels. La gestion d'OPCVM mais aussi la gestion privée sont les deux principaux pôles d'activité. Nos encours s'établissent à 110 millions d'euros, répartis entre d'une part la gestion collective qui comprend à ce jour 4 FCP ouverts et 3 fonds dédiés pour les institutionnels et d'autre part la gestion sous mandat qui est réalisée pour le compte de 300 clients environ.

Hormis le fait que vous soyez basé dans le sud de la France, quelles sont les spécificités propres à CPG qui contribuent à vous démarquer de la concurrence ?

C.G. : Nos 3 fonds, Actions Loisirs et Sports, Europe Provence et Valeurs Féminines privilégient une approche thématique. Ils concentrent chacun l'investissement sur un secteur ou une zone géographique prédéterminée. De ce fait, la gestion de CPG est fondée sur une stratégie de stock-picking. Autre point important, chaque fonds est géré en binôme. Ce travail d'équipe qui repose sur la complémentarité des profils des gestionnaires développent des synergies. Toute cette philosophie de gestion qui nous caractérise est créatrice de valeur. Et pour preuve, depuis leur création, chaque fonds surperforme son indice de référence de 32 à 49 %.



Les entreprises dirigées par les femmes affichent une réelle surperformance



| Caroline Grinda

Valeurs Féminines, un des fonds que vous gérez, fête ses 5 ans d'existence et a obtenu un joli cadeau à cette occasion...

C.G. : Notre travail a été en effet reconnu et honoré. Valeurs Féminines, le premier fonds en Europe à investir sur la thématique de la femme a été classé par Morningstar 1^{er} en 2010 et 2^e sur 1 an dans la catégorie actions européennes composée de plus de 700 fonds. En 2010, la performance du FCP s'est établie à 27,74 %. Et sur les 5 dernières années, il a dégagé une performance de 18 % contre -15 % pour l'Eurostoxx 50, son indice de référence.

Quels sont les fondements économiques de ce FCP ?

C.G. : La stratégie du fonds est tout d'abord d'investir dans un cadre européen dans des sociétés à management féminin.

Il peut s'agir de structures dirigées par des femmes, à l'image d'Areva ou des sociétés dont la présence de femmes au sein des conseils d'administration ou des instances de direction est significative, c'est-à-dire supérieure à 20-25 % et 150 valeurs cotées environ répondent à cette logique.

Le second critère d'investissement est lié à la consommation. Nous investissons dans les secteurs ou les sous-secteurs dont l'acte d'achat est à forte

connotation féminine, comme c'est le cas par exemple des secteurs du luxe, des cosmétiques ou de l'agroalimentaire. Ce critère qui regroupe 400 valeurs environ est véritablement d'actualité. Le taux d'activité des femmes est passé de 53 à 68 % entre 1975 et 2009 et les dépenses des ménages, aussi surprenant que cela puisse paraître émanent des femmes dans 8 cas sur 10.

Mais existe-t-il vraiment une corrélation positive entre la présence de femmes au sein des organes de direction et la performance des entreprises ?

C.G. : Oui. D'après une étude réalisée par Catalyst sur 4 ans aux Etats-Unis et rendue publique en 2007, les entreprises qui sont gérées par des femmes surperforment celles qui sont le moins féminisées que ce soit en termes de fonds propres, de rentabilité opérationnelle ou bien encore de retour sur capitaux investis.

Quelles en sont les raisons ?

C.G. : Ces résultats peuvent notamment s'expliquer par la présence dans les sociétés d'un « plafond de verre ».

Il s'agit en fait d'une expression qui est employée dans le monde du travail pour représenter la difficulté des femmes à accéder à des postes hiérarchiques. Elles peuvent briser ce plafond, mais elles doivent pour cela fournir davantage d'efforts que les hommes à compétence équivalente et prouver par la suite qu'elles méritent leur place.

Valeurs Féminines est donc un fonds dans l'air du temps. Mais que se passerait-il si la loi sur la parité était promulguée en France ? Cela constitue-t-il un risque qui pourrait venir altérer la performance du fonds ?

C.G. : Si les femmes accèdent à des postes de direction parce que le cadre législatif l'impose, le raisonnement que nous venons d'aborder risque en effet d'être biaisé. Dans ce contexte-là, notre échantillon de valeurs éligibles au fonds sera considérablement étoffé.

Il conviendra alors pour nous aussi de redoubler d'efforts, d'affiner notre analyse en multipliant les filtres pour composer une allocation pertinente génératrice d'alpha.

Propos recueillis par Lucie Portejoie ■